



Dossier de presse BATIMAT 2007 – Novembre 2007
RPOPC

Service de presse



R P O P C

RÉPERTOIRE PERMANENT
OUVRAGES-PRODUITS DE CONSTRUCTION

accessible sur www.qualiteconstruction.com

La multiplication des textes de références, l'introduction du marquage CE, le développement de produits nouveaux enrichissent l'environnement technique du monde de la construction.

Dans ce contexte où il peut paraître difficile de trouver l'information appropriée ou suivre son évolution, **la création du**

RPOPC : Répertoire Permanent Ouvrages-Produits de Construction

constitue une initiative majeure des professionnels pour faciliter la recherche et l'identification des référentiels techniques qui définissent la réalisation des ouvrages et les caractéristiques des produits qui les constituent.

Il s'agit d'un outil permanent voulu par tous les professionnels et pour les professionnels afin d'identifier, pour chaque ouvrage, les textes liés à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés.



1. **EN QUELQUES CLICS IDENTIFIER LES TEXTES QUI DECRIVENT LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE, LES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISÉS.**

Le RPOPC est une base de données accessible depuis le site de l'Agence Qualité Construction : www.qualiteconstruction.com.

● **SON OBJECTIF**

Permettre d'identifier, pour chaque ouvrage, les textes liés à la mise en œuvre et aux caractéristiques des produits utilisés.

Le RPOPC regroupe les références des textes, pas les textes eux-mêmes. Chaque fois que cela est possible, des liens renvoient vers les sites où les documents sont disponibles, soit en libre accès, soit payant.

● **SON AMBITION**

Fournir à l'ensemble des professionnels du bâtiment (Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre, Bureaux d'études, Contrôleurs, Entreprises, Artisans, Industriels, Assureurs...) une vision commune, complète et valide des référentiels français.

● **SON CONTENU**

Le RPOPC couvre, au travers d'une nomenclature basée sur celle des Documents Techniques Unifiés, les 30 principaux domaines de la construction.

L'analyse prend en compte les Documents Techniques Unifiés, les Cahiers des Prescriptions Techniques Communes, les Avis Techniques et Documents Techniques d'Application, Les Règles Professionnelles acceptées par la C2P.

Pour chaque produit évoqué dans chacun de ces documents, la base résume les informations disponibles : référence des normes de spécifications, mise en place du marquage CE, présence d'une certification volontaire, éventuelle mise en observation par la C2P*. Le RPOPC rappelle surtout les critères spécifiques demandés au produit pour l'ouvrage concerné ; des tableaux comparatifs peuvent éclairer les différences entre, par exemple, exigences de la norme, critères et niveau d'attestation suivis par le marquage CE, certification volontaire, etc.

Présenté à Batimat 2007 avec quatre grands secteurs finalisés - Chauffage, Couverture, Enduits, Plafonds, soit près de 6 000 fiches produits -, la base poursuit son alimentation pour prendre en compte, à l'échéance du printemps 2008, l'essentiel des ouvrages de la construction, environ 20 000 fiches.

* C2P : Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'AQC



2. UNE RECHERCHE À PARTIR DE L'OUVRAGE VERS LES PRODUITS, *UNE STRUCTURE EN TROIS NIVEAUX*

LA STRUCTURE DE LA BASE

La recherche d'une référence dans le RPOPC part de la description de l'ouvrage pour lequel l'on souhaite connaître les référentiels.

- **L'arborescence**

Reprenant la classification bien connue des DTU, l'arborescence est la toile de navigation qui permet à l'Internaute de préciser, clic après clic, la partie d'ouvrage qu'il recherche jusqu'à obtenir les références du document approprié qui décrit la réalisation de cet ouvrage.

- **La liste des produits décrits**

Cette liste répertorie tous les produits présents dans le document de référence, regroupés en grandes familles. Elle permet une vision globale des produits liés au document et possède les liens d'accès aux fiches détaillées.

- **La fiche produit**

Celle-ci rassemble l'ensemble des informations : références normatives, marquage CE, certification associée, existence d'avis techniques, critères du produit spécifique à l'ouvrage, tableau comparatif des caractéristiques du produit et bien sûr les informations de la C2P.

Lorsqu'ils sont disponibles, des liens permettent un accès direct aux documents cités : achat des normes (www.afnor.fr), téléchargement des CPT, ATec... (www.cstb.fr), accès aux textes réglementaires liés au marquage CE (www.dpcnet.org), etc.

UN EXEMPLE PROBANT, EN 20 SECONDES CHRONO !

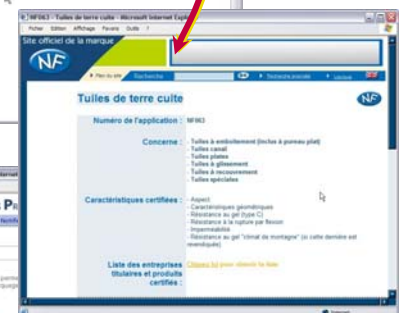
Quels sont en France les textes liés à la réalisation d'une toiture en tuile canal ?

- En six choix successifs l'arborescence se développe pour affiner la description de l'ouvrage cherché : 'Clos et Couvert' → 'Couverture' → 'Couvertures en petits éléments' → 'Couvertures en tuiles' → 'Couverture en tuiles de terre cuite' → 'Couverture en tuiles canal de terre cuite'

- La page qui apparaît indique alors la référence du document de référence (DTU 40.23 septembre 2001) et répertorie l'ensemble des produits décrits dans le DTU.

- Un clic sur un produit renvoie vers sa fiche, qui reprend les informations qui lui sont propres : norme de spécification (NF EN 1304), marquage CE (soumis à marquage), certification (marque NF 'tuile de terre cuite'), etc...

- Sur cette page, des liens renvoient aux différents sites gestionnaires de chaque type d'information (afnor, cstb, aqc, dpcnet...), permettant la consultation, libre ou payante, des documents.





3. LES PROFESSIONNELS RASSEMBLES AUTOUR D'UN OBJECTIF COMMUN : METTRE EN PLACE CONJOINTEMENT UNE BASE DE DONNÉES POUR PROMOUVOIR LES "BONNES PRATIQUES" DE LA CONSTRUCTION

● UN PROJET APPUYE PAR UNE DECLARATION COMMUNE

Conscients de l'impact des évolutions européennes sur les référentiels français, cinq organisations professionnelles - AIMCC, CAPEB, COPREC, FFB et FFSA - ont rédigé une **déclaration commune**² confirmant leur volonté de mettre à la disposition des professionnels du Bâtiment une base de données servant de référence à tous les intervenants concernés.

Ils ont affirmé que, pour chaque type d'ouvrage, les acteurs concernés doivent définir ensemble les règles de bon comportement qui constituent une base technique pour l'évaluation du risque par les assureurs intervenant dans le cadre de l'assurance obligatoire.

Piloté par l'AIMCC, financé dans le cadre du **Plan Europe**³, le RPOPC a été conçu par le CSTB avec l'aide des Economistes de la Construction et une forte implication des industriels membres de l'AIMCC.

L'exploitation et la mise à jour de la base sont confiées à l'Agence Qualité Construction, association qui regroupe toutes les organisations professionnelles de la construction. Ainsi, le travail initial d'acquisition des données peut-il se poursuivre pour assurer avec les mêmes acteurs, la mise à jour régulière et la pérennité des informations.

● LES PARTENAIRES INITIATEURS AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN ET LEUR EXPERTISE

- L'AIMCC : Association des Industries de Produits de Construction
<http://www.aimcc.org>
- L'AQC : Agence Qualité Construction
<http://www.qualiteconstruction.com>
- La CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
<http://www.capeb.fr>
- Le COPREC : Confédération des Organisations professionnelles de Prévention et de Contrôle
<http://www.coprec.com>
- Le CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<http://www.cstb.fr>
- La FFB : Fédération Française du Bâtiment
<http://www.ffbatiment.fr>
- La FFSA : Fédération Française des Sociétés d'Assurances
<http://www.ffsa.fr>

² La Déclaration Commune "l'assurabilité du risque produits-ouvrages dans le contexte de l'harmonisation européenne des spécifications techniques" a été signée le 5 janvier 2005 ; La déclaration est téléchargeable à partir du site de l'AQC, rubrique RPOPC.

³ Plan Europe : plan triennal d'accompagnement de la mise en œuvre de la Directive Produits de Construction, initié par la DGUHC du Ministère de l'Équipement (www.equipement.gouv.fr).